



La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de
l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral : www.equipement.cgt.fr

N° 1377 du 5 MAI 2011

Sommaire

	<u>Pages</u>
1. AGENDA	2
2. INFOS BREVES	2
3. Action des services navigation contre le transfert à V.N.F. :	
✓ Communiqué unitaire : FO, CGT, CFDT maintiennent leur appel !	3
✓ Communiqué unitaire : Pas de navigation ce 2 mai 2011 !	4
✓ Communiqué unitaire : Le pré-avant projet remis sur la table	5
4. Conférence nationale des 18 et 19 mai 2011 à Montreuil	
✓ Programme des journées	6-7
✓ Les 5 ateliers en parallèle	8-9
5. Pénibilité : La CGT fait rouvrir le dossier par le ministère	10-11
6. Fusion B Administratifs : compte rendu réunion du 12 avril 2011	12-16
7. Candidature commune CGT – FSU au CT Ministérielle	17
8. D.D.I. : infos rapides – mai 2011	18-23
9. Commission permanente de modernisation de la F.P. du 28 avril 2011	24
10. C.N.D.D.G.E. du 29 avril : Avis sur le projet de S.N.I.T. + communiqué U.I.T.	25-29
11. 1 ^{er} mai : une journée pour l'emploi, les salaires, la protection sociale	30



AGENDA

Jeudi 5 mai 2011 :

Commission Exécutive de l'UGFF

Jeudi 5 mai 2011 :

Rassemblement à Nantes pour les assises nationales de la sécurité des personnels sur la route

Jeudi 5 mai 2011 :

Réunion confédérale sur la campagne confédérale des salaires

Jeudi 5 mai et vendredi 6 mai 2011

Assises syndicales de l'outre-mer à Montreuil

Vendredi 6 mai 2011 :

CTPM du MEDDTL

Mardi 10 mai 2011 :

Réunion du groupe d'échanges du M.E.D.D.T.L.

Mardi 10 mai 2011 :

Commémoration du 163^{ème} anniversaire de l'abolition de l'esclavage

Mardi 10 mai 2011 :

Réunion O.S./Cabinet du MEDDTL sur voies navigables

Mardi 10 mai 2011 :

Réunion O.S./D.R.H. sur projet de décret relatif à la sauvegarde de la vie en mer,

Lundi 16 mai 2011 :

Commission Exécutive de l'UGFF

Mardi 17 mai 2011 :

Bureau de l'UGFF

Mercredi 18 et jeudi 19 mai 2011 :

Conférence Nationale

Jeudi 19 mai 2011 :

Groupe d'échanges du MEDDTL

Vendredi 20 mai 2011 :

Réunion O.S./Cabinet du MEDDTL sur voies navigables

Mardi 24 mai 2011 :

Réunion O.S./D.R.H. sur la PFR des catégories B

Mercredi 25 mai 2011 :

Réunion O.S./Cabinet du MEDDTL sur voies navigables



INFOS BREVES

	<p>CHIFFRE DU CHOMAGE Malgré les annonces, Pôle emploi ne désemplît pas</p> <p>Avec 700.000 demandeurs d'emploi de plus qu'avant la crise, le gouvernement a-t-il le droit de crier victoire ? Certes ? Certains chiffres du chômage en mars 2011 sont en baisse, mais relativisons les déclarations de nos ministres beaucoup trop prompts à l'autosatisfaction. En effet, le nombre de chômeurs en catégorie A baisse légèrement sur un mois (0,8 %), alors que sur un an le nombre de salariés privés d'emploi toutes catégories confondues s'est accru de 3,8 %, pour dépasser les 4 millions d'inscrits à Pôle emploi.</p>
--	---

	<p>POUVOIR D'ACHAT Une exigence sociale : l'augmentation générale des salaires</p> <p>La quasi-totalité des salariés, du public comme du privé, est confrontée à un problème majeur de pouvoir d'achat. Concernant les fonctionnaires, le gel du point d'indice annoncé pour 2011 et 2012 est une nouvelle provocation. Le problème du pouvoir d'achat s'exprime notamment par l'augmentation considérable et continue de leurs « dépenses contraintes » (le logement, l'énergie, sans oublier le carburant). Face à ce problème bien réel, le Président de la République et le Gouvernement bricolent une réponse improvisée, à des fins électoralistes, sous forme de primes indexée sur l'accroissement des dividendes versés aux actionnaires des entreprises de plus de 50 salariés.</p>
--	---

	<p>EMPLOI DES JEUNES Un projet d'accord sans ambition</p> <p>Le premier volet de la négociation qui s'est ouverte sur le thème de l'emploi des jeunes vient de se clore :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Aucune disposition ne crée de nouvel emploi pour les jeunes, ✓ Les employeurs ne sont en rien mis à contribution pour financer l'accompagnement des jeunes chômeurs, ✓ Les financements mis en place amputent ceux des droits sociaux existants. <p>La C.G.T. considère que ce projet d'accord est loin des attentes et des besoins des jeunes. Rappelons que 170.000 jeunes quittent chaque année le système scolaire sans qualification reconnue, et le nombre de contrats en alternance a baissé de 11 % en 2010.</p>
--	--

	<p>ALLOCATIONS FAMILIALES Fraudes aux prestations COMMUNIQUE DES ADMINISTRATEURS CGT DE LA CNAF</p> <p>Lors de la dernière réunion du 5 avril dernier du Conseil d'Administration de la CNAF, la question de la lutte contre la fraude aux allocations a été une nouvelle fois abordée. C'est par les médias que les administrations ont appris la décision de Mme BACHELOT de lancer une opération de coopération renforcée pour lutter contre les fraudes aux prestations versées par les C.A.F.</p>
--	---

suite sur : www.cgt.fr



Paris, le 27 avril 2011

Le Cabinet n'est pas au rendez vous à la veille de la grève du 2 mai 2011

FO-CGT et CFDT maintiennent leur appel !

L'intersyndicale était reçue ce matin dans le cadre du préavis de grève à partir du 2 mai.

Rebondissant sur la proposition faite par le Cabinet de la Ministre, lors de la réunion du 19 avril dernier, de suspendre le projet de loi des transferts des personnels et des infrastructures de la voie d'eau à l'établissement VNF, l'administration nous propose à la place ... d'engager -enfin- une concertation.

Et de proposer un calendrier de six réunions biaisées parce que bornées :

- « bornées » car ne s'inscrivant pas dans la perspective de redynamisation de la voie d'eau mais bien dans le calendrier des transferts à l'établissement public industriel et commercial,
- « bornées » car ne prévoyant pas l'examen de toutes les pistes débouchant sur l'unification de la gestion de la voie d'eau, mais seulement sur le maintien et le renforcement d'une gestion partagée par différents opérateurs autonomes,
- « bornées » car prévoyant d'emblée -aveu on ne peut plus marquant- que la situation géographique et statutaire des agents nécessiterait d'être protégée (mais de quoi, dès lors, si ce n'est qu'elles sont menacées ?).

Le Cabinet s'était montré hésitant et la directrice des ressources humaines, après l'avoir recontacté ce matin, nous en a confirmé la raison.

Il est clair que la perspective de la grève et du blocage de la navigation a redonné à nos interlocuteurs une capacité d'écoute.

Mais que c'est la précipitation de la Ministre à communiquer personnellement en vue de passer son projet en force qui l'empêche, aujourd'hui, de seulement le suspendre.

La posture devient imposture et il est clair que, de la menace de la grève et du blocage de la voie d'eau, les personnels sont maintenant contraints de passer de l'intention aux actes.

Gageons que, par le rapport de force, les personnels obtiendront non seulement le retrait du projet de transferts à VNF, mais que des discussions s'engagent enfin et réellement sur un véritable projet de redynamisation de la voie d'eau.

Signé

Jean HÉDOU

Signé

Hubert LEBRETON

Signé

Jean-Marie RECH



Paris, le 2 mai 2011

Pas de navigation ce 2 mai 2011 !

à la veille de la réunion du 3 mai au Cabinet ministériel !

Le refus des transferts des personnels et du patrimoine de la voie d'eau à l'établissement public industriel et commercial VNF est indéniable.

Si la majorité des agents de la voie d'eau est en grève aujourd'hui, c'est une grande partie du réseau Freyssinet (comme au service de navigation Rhône-Saône), du réseau national (comme dans les directions mixtes) et même la totalité du trafic international qui est stoppé ce jour.

Pour prendre l'exemple de la Belgique c'est la tenaille : que ce soit par la Meuse (service de navigation du Nord-Est) ou par l'Escaut (service de navigation du Nord-Pas-de-Calais) rien ne rentre ni ne sort !

A ces deux services qui ont décidé la reconduction de l'action demain -jour de la première d'une série de six réunions au Cabinet de la Ministre- s'ajoutent aussi le service de navigation de Strasbourg (aucun trafic), de la Seine (aucun bateau n'a pu remonter du Havre à Nogent ni donc traverser Paris aujourd'hui) et du Sud-Ouest (où le mouvement doit même s'amplifier demain).

Les trois organisations syndicales considèrent comme une provocation les propos tenus par le directeur adjoint du Cabinet de Nathalie Kosciusko-Morizet au journal « les Échos », ce dernier affirmant à la veille de la grève de ce jour que si tout peut être discuté, le principe de regrouper les agents à l'établissement public était, pour lui, le seul à ne pas pouvoir l'être (ce qu'il n'avait même pas osé annoncer aux organisations syndicales !).

Les personnels ne goûtant pas plus la provocation que la légèreté avec laquelle leur avenir serait sacrifié au désengagement de l'État ne s'y sont pas trompés et l'ont affirmé au travers du degré de leur mobilisation en ce 2 mai 2011.

Et ils ne comptent pas s'en laisser conter, ayant décidé de reconduire et amplifier le mouvement demain 3 mai 2011.

Il est clair que les personnels ont conscience d'avoir entre les mains la capacité de faire obstacle à un projet qui conduirait dans un premier temps à une restructuration à de grandes échelles de territoires, puis à la privatisation et la perte de leur statut.

Signé

Jean HÉDOU

Signé

Hubert LEBRETON

Signé

Nicolas BAILLE



Paris, le 3 mai 2011

Le pré-avant-projet remis sur la table !

Sous la pression de la grève des 2 et 3 mai !

La première réunion des discussions enfin ouvertes s'est tenue comme prévu ce matin.

Sous la pression du remarquable mouvement de grève et de blocage du trafic d'hier et d'aujourd'hui le cabinet a, après le départ de l'organisation qui appelait à ne pas faire grève (sic !), décidé de remettre son projet sur la table des discussions et de desserrer son calendrier.

Le directeur-adjoint du cabinet a donc accepté de reporter la deuxième réunion de mardi prochain (10 mai) à jeudi (12 mai) pour nous permettre d'analyser l'ensemble des documents relatifs à l'opportunité des transferts.

Nous l'avons en effet contraint à jouer -enfin- « franc-jeu » pour nous permettre d'examiner toutes les alternatives aux transferts à l'établissement public industriel et commercial (de la gouvernance de la voie d'eau au statut des services de navigation).

Il a admis que, de ce fait, le calendrier des discussions pourra déborder au-delà de la date butoir du 7 juin.

Nous avons indiqué que la suspension du mouvement était à ces trois conditions.

Elles ont été satisfaites et nous tenons parole en invitant les personnels à suspendre la grève et les actions de blocage de la navigation.

Mais nous avons bien évidemment insisté sur le caractère suspensif de l'action, le ministère ayant ainsi, *de facto*, suspendu de son côté son pré-avant-projet !

Et que s'il s'avérait, lors de la prochaine réunion, que les engagements ne se vérifiaient pas, nous appellerions à la reprise immédiate du mouvement.

Le directeur-adjoint du cabinet du Ministre a bien compris que la menace était réelle et, pour démontrer son souci d'apaisement, il a même fini par accepter le paiement de la journée de grève d'aujourd'hui pour permettre cette reprise.

Le Cabinet ministériel confirmera par écrit ces éléments dans l'après-midi.

Signé

Jean HÉDOU

Signé

Hubert LEBRETON

Signé

Jean-Marie RECH

Le service public est notre richesse.... si l'on s'en mêle !
Conférence – Rencontre 18 et 19 mai 2011 à Montreuil au siège de la CGT
A l'invitation de la Fédération nationale CGT de l'Équipement-Environnement (FNEE-CGT)

Accueil mercredi 18 mai dès 13h ; début de la plénière 1 à 14h. Fin de la Conférence jeudi 19 mai à 17h.

Salle du CCN pour les 6 plénières de tables rondes débats. Salles fléchées pour les cinq ateliers qui se réuniront en parallèle le 18 mai de 17h à 19h30.

Programme

- Plénière 1 (mercredi 18 mai 14 h - 16 h 45)

« *Services du MEDDTL réorganisés, réduction d'effectifs, RGPP, RéATE et réforme des collectivités territoriales... Pour les missions, les usagers, les personnels, premier bilan ?* »

Table ronde et débat avec la participation de :

Marie-France Beaufiles - Sénatrice Indre-et-Loire

1 représentant de l'ADF

Jean-François Monteils - Secrétaire général MEDDTL

Jacques Nicolas - Fédération CGT des services publics

Nicolas Baille - Secrétaire général adjoint FNEE-CGT

Didier Horeau - Secrétaire FNEE-CGT

Réunion de 5 ateliers par thème de plénières (17 h - 19 h 30)
20h Dîner dans le patio de la CGT suivi d'une animation musicale

- Plénière 2 (jeudi 19 mai 9 h - 10 h 30)

« *Droits des personnels, gestion des ressources humaines, action sociale, conditions de travail, rémunérations, fusion de corps, mobilité, précarité... Individualisation ou garanties collectives du statut de la fonction publique ?* »

Table ronde et débat avec la participation de :

Nicole Borvo Cohen Seat - Sénatrice Paris

Jean-Marc Canon - Secrétaire général de l'UGFF-CGT

Hubert Borderie - Président de la MGET

Fabienne Tatot – OFICT, FNEE-CGT

Christian Mahut - Président du CCAS, FNEE-CGT (rapporteur atelier 1)

Pause café

- Plénière 3 (10 h 45)

« *Transports et infrastructures : exploitation et entretien des réseaux, modernisation, maîtrise publique ou concessions et PPP, régionalisation forcée, ingénierie publique, intermodalité, cohérence... Le projet de SNIT va-t-il dans la bonne direction, avec quels financements ? Les enjeux de contrôle de sécurité des différents modes de transports* »

Table ronde et débat avec la participation de :

Vice-président Transports Région (à confirmer)

Michel Dubromel - FNE

Dominique Launay - Secrétaire général UIT-CGT

Daniel Bursaux – Directeur général DGITM

Marie-Hélène Thomas - FNEE-CGT

Nivano Fiorot - FNEE-CGT (rapporteur atelier 2)

- Plénière 4 (12 h)

« *Politiques maritimes et du littoral : contrôle des pêches et des cultures marines, sécurité de la navigation, réforme des ports, autorité portuaire et décentralisation... Lycées maritimes et ENSM. Protection du Littoral et gestion du trait de côte : pressions foncières, risques de submersion... Après le Grenelle Mer, où en est-on ? Aires marines protégées* »

Table ronde et débat avec la participation de :

Ludovic Frère - Fondation FNH

Michel Le Carvozin - Secrétaire général Fédération CGT des syndicats maritimes

André Godéc - FNEE-CGT

Raymond Bozier - FNEE-CGT (rapporteur atelier 3)

13h Déjeuner salle de restauration CGT

- Plénière 5 (14 h)

« *Environnement, protection et gestion de la biodiversité et des milieux aquatiques. Mise en application du Grenelle ou RGPP : il faut choisir... Qualité de l'eau, trame verte et bleue, Natura 2000, espèces ou espaces remarquables, stratégie nationale biodiversité... »*

Table ronde et débat avec la participation de :

Claude Bascompte - Amis de la Terre

Odile Gauthier - Directrice de l'eau et de la biodiversité MEDDTL

Jean-Pierre Sotura – Confédération CGT

Jean-Luc Ciulkiewicz – Secrétaire SNE-FSU

Francis Combrouze - Secrétaire FNEE-CGT

Patrick Breuzard - FNEE-CGT (rapporteur atelier 4)

- Plénière 6 (15 h 15)

« *Logement : les demandes explosent, les dépenses des ménages également... Financement du logement social par l'Etat, la participation des employeurs, les collectivités territoriales : évolutions et besoins. Réhabilitation thermique... aides pour les propriétaires et pas pour les bailleurs sociaux ? Logement et/ou hébergement... »*

Table ronde et débat avec la participation de :

Thierry Repentin - Sénateur Savoie, Président de l'USH

Serge Incerti Formentini - Président de la CNL

Fabrice Angeï – Confédération CGT

Jean-Philippe Gasparotto - Fédération des Finances CGT

Jean-Pierre Labroille - FNEE-CGT (rapporteur atelier 5)

Conclusions générales (16 h 30 - 17 h)

Enseignements pour l'avenir, l'activité syndicale, les élections professionnelles du 20 octobre 2011

Jean-Marie Rech - Secrétaire général FNEE-CGT

Lieu : Siège de la CGT, 263 rue de Paris – 93515 Montreuil (Salle du CCN).

Métro ligne 9 : Porte de Montreuil. Contact : FNEE-CGT 01 48 18 82 81.

Site : www.equipement@cgt.fr

L'inscription de 30 € à la Conférence correspond au **dîner du 18 et au déjeuner du 19 mai sur place**, ainsi qu'à une nuit à l'hôtel pour les non franciliens (contactez la FNEE-CGT pour confirmer les réservations; chèque à l'ordre de FNEE-CGT ; contactez les syndicats de vos services pour le transport).

La Conférence prévoit des tables rondes, échanges avec la salle, et ateliers participatifs. Elle est ouverte à tout salarié du MEDDTL et de ses établissements publics. Pour y participer, contactez la section syndicale CGT de votre service.

Sigles :

ADF : Assemblée des départements de France. MEDDTL : Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

MGET : Mutuelle générale de l'environnement et des territoires. CCAS : Comité central d'action sociale. ENSM : Ecole nationale supérieure maritime. UIT-CGT : Union interfédérale des transports – CGT. USH : Union Sociale de l'Habitat. CNL : Confédération nationale du logement. OFICT : Organisation fédérale des ingénieurs, cadres, techniciens. SNE-FSU : Syndicat national de l'environnement- FSU. DGITM : Direction générale des infrastructures de transport et de la mer. DEB : Direction de l'eau et de la biodiversité. FNE : France nature environnement. FNH : Fondation nature et homme (ex Fondation Nicolas Hulot)

5 Ateliers en parallèle : mercredi 18 mai - 17 H / 19 H 30 (salles et rapporteurs ci-dessous) – les synthèses introduiront les 5 débats du 19 mai

Atelier 1 - Droits des personnels, action sociale, conditions de travail, gestion des ressources humaines (salle 4 - niveau RB noyau B - rapporteur Christian Mahut)

Les « chantiers » imposés se succèdent... mutualisation des fonctions supports, projets de fusion de corps, accompagnement des regroupements ou suppressions de services, transferts aux collectivités locales ou aux établissements publics, individualisation des rémunérations comme des objectifs de travail... Alors que les mérites de l'interministériel sont loués, l'harmonisation « par le haut » des régimes indemnitaires, mais aussi celle de l'action sociale, des droits des personnels n'avance pas... La RTT fait l'objet de remise en cause au nom de l'aménagement et du manque d'effectifs. Premier bilan du CTP interministériel des DDI. Les personnels vivent la dégradation et non l'amélioration de leurs conditions de travail. La proximité de l'action sociale, ainsi que de la formation, s'éloigne... Les risques psychosociaux s'élèvent et n'épargnent plus certaines catégories, y compris des membres de l'encadrement supérieur... « RH 2013 » au MEDDTL, plan de 5100 suppressions d'emplois supplémentaires dicté par la RGPP ou bien gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences nécessaires au bon accomplissement des missions d'un ministère technique.

Atelier 2 - Transports et Infrastructures (salle du CCN - rapporteur Nivano Fiorot)

Entretien, maintenance et exploitation des infrastructures routières, voies navigables, portuaires, aéronautiques... Financement par les usagers, les contribuables, les entreprises : qui décide ? Les péages, les concessions, la privatisation des routes nationales et des personnels... Les partenariats publics/privés : qui perd ? Sécurité routière et sécurité des agents d'exploitation... L'intermodalité des transports de voyageurs. Report de trafics du tout routier marchandises vers les alternatives (fer, fluvial, maritime...) : investissements publics du Schéma national d'infrastructures de transports (SNIT) d'ici 2030, poudre aux yeux ou volontarisme ? Evolution à la baisse des crédits d'entretien annuels des infrastructures, plans de modernisation des infrastructures, privatisation de l'ingénierie publique des réseaux... Viabilité hivernale, retour d'expériences de décembre 2010... Transfert des voies navigables et des personnels des services navigation : VNF ou les régions malgré elles ?

Contrôle aérien, contrôle des remontées mécaniques, contrôle des transports routiers, contrôle des navires, contrôle des infrastructures : privatisation du contrôle ou garantie publique du respect des enjeux de sécurité...

Atelier 3 - Politiques maritime et du littoral (salle 14 - niveau RH noyau B - rapporteur Raymond Bozier)

Sécurité des navires et de la navigation, surveillance du trafic maritime, Erika 3 et rôle des sociétés de classification... Contrôle des pêches et des cultures marines. Réforme des ports, autorité portuaire et décentralisation : Etat, collectivités territoriales, armateurs, salariés... La protection du littoral et la gestion du trait de côte : pression foncière, digues à la mer... Après Xyntia, où en est-on ? Aménagement du territoire littoral et création d'aires marines protégées. La réforme de l'enseignement maritime : des lycées maritimes aux quatre centres de l'ENSM. Le point sur les engagements du Grenelle Mer. Relations entre les 4 DIRM, DREAL, DDTM et établissements publics...

Atelier 4 – Environnement, protection et gestion de la biodiversité et des milieux aquatiques (salle Mezzanine – rapporteur Patrick Breuzard)

Le point sur les objectifs et moyens du Grenelle. Trame verte et bleue, zones Natura 2000, qualité des masses d'eau, continuité écologique des cours d'eau... Grenelle de l'environnement ou RGPP, il faut choisir ? La nouvelle stratégie nationale de la biodiversité. Les établissements publics de l'Ecologie, leurs délégations régionales et services départementaux : leur financement et le rôle des DDT/M, DREAL en matière eau et biodiversité. Opportunité d'une Agence de la Nature : coopération, redéploiement, ou projet remisé ? Espèces et espaces remarquables, biodiversité « ordinaire », pressions des pratiques agricoles et urbaines de rentabilité...

Atelier 5 - Logement et hébergement (salle 11 – niveau RB noyau C – rapporteur Jean-Pierre Labroille)

Les demandes explosent, les prix de l'immobilier flambent... La dépense logement des ménages augmente sans cesse. Le financement du logement social par l'Etat, les collectivités territoriales, la participation des employeurs : les évolutions et les besoins. Maîtrise publique du foncier et outils d'intervention et de planification. Accession à la propriété et location : des formules « intermédiaires » et innovantes. Réhabilitation thermique des logements existants, augmentation des prix et charges d'énergie : l'équation vertueuse ? Aides spécifiques aux propriétaires et pas aux bailleurs sociaux... Qualité de la construction et des travaux, rôle de l'architecture, maîtrise et contrôle des coûts : les évolutions.

Logement et hébergement : droit au logement ou à l'hébergement précaire ?



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

ACTION DU 28 AVRIL SUR LA PENIBILITE La CGT, seule organisation syndicale reçue par le Ministère !

Montreuil, le 28 avril 2011

DRH: Ronald DAVIES, Marie-Laure GARCIN et Nadège COURSEAUX
CGT: Jean-Marie RECH, Charles BREUIL et Gaëtan SILENE

L'audience du 27 avril 2011 avec la Direction des ressources humaines (DRH) faisait suite au préavis de grève que seule la Fédération CGT Equipement Environnement avait déposé dans le cadre de l'action nationale interprofessionnelle du 28 avril 2011 sur la pénibilité.

La délégation a fait remarquer à la DRH que nous étions les seuls agents de la Fonction Publique n'ayant pas de bonification de leur service actif, et qu'il fallait réparer cette injustice sans attendre.

La DRH nous fait savoir qu'une étude sur la pénibilité pour les personnels des affaires maritimes est en cours de réalisation afin de connaître l'impact sur leur espérance de vie sans invalidité. Cette étude sera communiquée aux organisations syndicales au courant du mois de juin.

La CGT a rappelé que la loi sur les retraites de novembre 2010 a fait reculer les départs en retraite des agents bénéficiant du service actif au MEDDTL, ceci est inacceptable quand on sait la dégradation des conditions de travail que vivent les personnels au quotidien.

La CGT a rappelé ses revendications en termes de pénibilité et de dangerosité des missions :

- L'application du service actif pour tous les agents confrontés à des missions pénibles,
- La reconnaissance de la pénibilité et le maintien du service actif pour les agents transférés,
- Une amélioration des textes qui régissent le « service actif »,
- Pour tous les agents bénéficiant du « service actif » l'octroi d'une bonification d'un an de durée de cotisation pour quatre ans pour toute la durée de leur exposition, permettant de bénéficier du « service actif » sans perte financière,
- Le maintien du départ anticipé à 55 ans (ainsi que les situations antérieures plus favorables là où elles existent),
- Le droit au départ anticipé si l'agent a moins de 15 ans de « service actif » (départ à 56, 57, 58, 59 ans en fonction du nombre d'années passées en « service actif »),
- Dans tous les cas, le passage du corps dit « sédentaire » à l'occasion d'une promotion doit préserver le droit au départ anticipé.
- La réactualisation du décret de 1967, sa transposition dans le décret d'intégration dans la FPT et l'extension du décret amiante pour les OPA.

La CGT a demandé que la reconnaissance de la pénibilité (actée par un rapport de l'ex-Ministre Jean-Louis BORLOO en 2008) soit enfin prise en compte par le Ministère et sa Ministre actuelle Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

Nous avons assez perdu du temps, il est urgent que les personnels obtiennent cette bonification du service actif en incluant les OPA avec l'extension du décret de 1967.

Après plus de deux heures d'audience, l'administration en accord avec la CGT acte le principe d'un travail sur la pénibilité et accepte de programmer une réunion dès la fin mai ou début juin.

Cette réunion permettra de travailler sur :

- Le maintien de l'emploi, le reclassement après un accident de service ou une maladie professionnelle,
- Le maintien du salaire et des rémunérations,
- L'identification des missions pénibles en accord avec les 12 critères objectifs et prioritaires, négociés par le patronat et les syndicats en 2008,
- La définition des situations et des conditions d'un travail pénible et « usant », nécessitant un dispositif de réparation avec une retraite anticipée.

La CGT demande que la DRH adresse un rappel à certains chefs de service afin qu'ils aient une attitude plus respectueuse envers les personnels qui assurent un service hivernal particulièrement contraignant ou envers les agents qui ont subi un accident de service quel que soit sa gravité.

Les Fiches d'exposition aux risques cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR) et amiante devraient être élaborées et transmises dans les nouveaux services (Etat ou territorial) afin que les agents puissent avoir des preuves d'expositions et faire valoir leurs droits notamment lors de leur départ à la retraite.

La CGT rappelle son obligation d'employeur au ministère et demande qu'un rappel soit adressé aux chefs de service en lien avec le médecin de prévention et l'ASP.

La CGT a demandé la prise en compte des primes relatives à la pénibilité pour le calcul de la retraite.

Cette mesure a été accordée à la SNCF suite à la mobilisation des cheminots CGT lors de la négociation en mars 2008. Nous rappelons à Monsieur DAVIES que le ministère de tutelle de la SNCF est le MEDDTL !

Y aurait-il deux manières d'obtenir la reconnaissance de la pénibilité au MEDDTL?

Conclusion :

Le préavis de grève déposé uniquement par la Fédération CGT a contraint le ministère à recevoir la CGT sur l'aspect pénibilité.

Nous avons posé nos revendications que la DRH n'a pas pu contredire.

Le travail sur l'aspect pénibilité doit s'enclencher sans attendre.

La CGT doit maintenir la pression sur le Ministère afin que la pénibilité soit reconnue sans délais au MEDDTL.

Il faut obtenir la reconnaissance du service actif pour tous les agents confrontés à des missions pénibles ainsi qu'une extension du décret de 1967 et du décret amiante pour les OPA.

Pénibilité dans les EPA Environnement notamment pour les ATE et TE :

Les études nécessaires à la constitution du dossier de reconnaissance de la pénibilité ont été finalisées. Le ministère doit s'engager le 28 avril lors de la réunion avec les organisations syndicales de ce secteur à saisir le ministère du budget et de la fonction publique pour faire avancer ce dossier.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Compte rendu de la réunion du 12 avril 2011 relative à la fusion des B administratifs

Fusion de B administratifs : état des lieux des corps concernés : Secrétaires administratifs (SA), contrôleurs des transports terrestres (CTT), contrôleurs des affaires maritimes (CAM).

La présidence est assurée par M. Eric Saffroy.

Les organisations syndicales CGT, CFDT, UNSA et FO étaient présentes.

Pour la CGT, tous les corps étaient représentés.

Aujourd'hui nous entamons concrètement l'étude de la fusion des corps.

Contexte : le périmètre de fusion initial incluait les IPCSR (inspecteur des permis de conduire et de la sécurité routière). Compte tenu de l'incertitude de la gestion administrative de ce corps et compte tenu du transfert des missions au ministère de l'Intérieur, dans le cadre du principe de précaution, ce corps a été exclu du périmètre de la fusion.

L'examen de l'état des lieux, doit servir de base de référence pour le déroulé des travaux et pour les futurs travaux. L'objectif poursuivi est aussi de partager les connaissances sur la typologie des corps concernés.

M. Saffroy souhaite que les organisations syndicales commentent l'état des lieux dans la forme proposée : observations, réactions pour l'améliorer.

Il indique le calendrier de travail pour une publication du décret statutaire à la fin de l'année 2011.

- CTPM à l'automne
- Conseil d'État fin novembre
- Application soit fin d'année 2011 soit début 2012

4 thèmes de travail sont proposés :

- missions,
- rémunérations et indemnitaire (PFR : prime de fonction et de résultats),
- recrutement et formation,
- texte statutaire avant présentation au groupe d'échanges.

Les discussions iront au-delà de la publication du texte statutaire notamment pour affiner les différentes modalités (recrutement, concours, formation post-concours, taux pro/pro, accès en B et B en A).

FO : rappelle les engagements du ministre en précisant que le décret indiquera les missions. Elle s'interroge sur la capacité à conserver les ETP (équivalent temps plein) ?

M. Saffroy indique qu'il abordera ces sujets lors des réunions thématiques. Il annonce qu'il a déjà identifié trois spécialités : administration générale, transports terrestres, administration de la mer et certains dispositifs propres à chacune d'elles.

Les recrutements pourraient s'effectuer pour le deuxième niveau à bac ou bac +2 ou les deux. Le premier niveau se situe à Bac.

La CGT demande des explications sur la définition de la spécialité administration générale, elle précise que les missions confiées aux SA relèvent d'un registre très large, cela concerne l'ensemble des politiques publiques portées par le ministère.

UNSA rejoint la CGT, les missions dans l'état des lieux n'a pas été suffisamment développées.

FO : rejoint les collègues qui sont intervenus sur ce thème administration générale. Elle rappelle que les SA et TS (Technicien Supérieur) émargent sur la même liste de postes vacants. Elle rappelle que les SA ne veulent pas être les supplétifs des TS.

M. Saffroy : il n'est pas question que les SA soient la variable d'ajustement par rapport à la vacance de poste. Il n'est pas question de cantonner les SA sur certains postes. Je serai vigilant.

La CFDT : déplore que les IPCSR soient exclus de cette fusion.

La CGT : il aurait été souhaitable d'avoir un retour sur la fusion des B techniques. Il est hors de question d'opposer les TS et les SA. Le ministère a autant besoin de SA que de TS. La formation initiale des SA leur permet d'évoluer sur la quasi totalité des champs d'intervention du ministère. Elle attire l'attention, des représentants de l'administration, sur la problématique du recrutement (elle rappelle l'engagement de la DRH de missionner le Conseil Général de l'Écologie et du Développement Durable (CGEDD) sur le rôle et la place des SA et demande une projection de l'état des lieux relative à l'évolution du corps à 10 ou 15 ans).

La CGT s'oppose à la fusion telle que menée aujourd'hui qui va à l'encontre de la notion de Fonction Publique de carrière. Elle est très attachée à la Fonction Publique de carrière, aux statuts particuliers et à l'exercice des missions publiques. Elle est en désaccord avec la mise en place d'une Fonction Publique dite de métier qui pourrait se concrétiser par la mise en place de cadre de fonction statutaire (cf. Fonction Publique territoriale).

La CGT prend acte de la volonté de l'administration de poursuivre cette fusion mais il faut que cela soit un processus gagnant/gagnant pour tous les corps.

Elle demande des engagements de la DRH en ce sens, il est important de connaître les mesures d'accompagnement, les modalités de recrutement, les modalités de requalification de C en B et d'accès à la catégorie A. Elle insiste sur le plan de requalification qui pourrait se présenter sous la forme d'une modification des conditions d'accès au nouveau corps par liste d'aptitude ou examen professionnel.

Ces points sont fondamentaux.

M. Saffroy : au delà de l'intégration dans le Nouvel Espace Statutaire (NES), il y a des problématiques qu'il faudra travailler- approfondir.

Il indique qu'il doit faire des propositions à la Fonction Publique pour les promotions de C en B et B en A.

La requalification de C en B nécessitera la mise en place de dispositifs exceptionnels et dérogatoires (un plan de requalification professionnelle portant sur plusieurs années).

UNSA : s'interroge sur la nature des besoins de l'administration ? Quels sont-ils ? et Quelles qualifications ? Pour quelles missions ?

Elle souhaite une mise en parallèle des missions et des recrutements. Elle s'inquiète du décalage entre les propositions et la réalité notamment en termes de rémunérations et de surqualifications initiales.

M. Saffroy : oui, nous allons saisir le CGEDD, sur les missions, les besoins et l'étude prospective. Le comité de pilotage, avec les directions de programmes ne s'est pas encore réuni. Les thèmes pourraient porter sur le niveau de recrutement, les types de compétences et la formation. Oui, il faut une articulation sur l'ensemble des thèmes et déterminer les besoins de l'employeur.

Le phénomène des surdiplômés est une constante dans l'administration et dans l'ensemble des corps. La moyenne est à bac +3.

FO : attire l'attention, de la DRH et des directeurs de programmes, sur le malaise des SA. Elle prend bonne note des intentions mais souhaite des précisions sur la marge de manœuvre du ministère vis à vis de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP).

Elle revendique que les agents actuellement en poste soient traités correctement et souhaite avoir des garanties pour leur déroulement de carrière.

M. Saffroy : la partie sera difficile - je ne pars pas battu d'avance - si notre dossier est bien argumenté il est possible de gagner des points d'amélioration. La fusion et l'intégration dans le NES devraient nous permettre de gagner (éventuellement sur un plan pluriannuel).

La CGT : est dans le même état d'esprit que FO, et partage les mêmes craintes . Pour elle, nous sommes dans une négociation il faut que l'issue soit favorable aux personnels. Elle est consciente des difficultés. Il faut identifier les chantiers et arrêter un certain nombre de dispositifs et y mettre les moyens.

Le recrutement par rapport au niveau de diplôme : elle est consciente de cet état de fait ; l'administration en fait ses choux gras.

Pour la reconnaissance de la qualification initiale : l'administration a déjà beaucoup de retard. La qualification initiale au niveau européen se décline à bac, bac+3 (licence), bac+5 (master) et bac+8 (doctorat). L'administration ne recrutera en B qu'à bac+2.

Le recrutement à Bac plus formation est un enjeu fort pour l'avenir de nos écoles.

La CGT dans sa logique de Fonction Publique de carrière se positionne pour le 2ème niveau de grade avec un recrutement à Bac avec deux ans de formation. Elle maintient sa revendication initiale d'obtenir à terme la reconnaissance du niveau bac +3 par la licence professionnelle sur des métiers publics (par exemple aménagement du territoire).

M. Saffroy : indique qu'il a bien entendu les propositions et les demandes. Il précise que chaque partie prenante travaille, y compris les directions de programme.

Le recrutement est fondamental. C'est une réflexion approfondie qu'il nous faudra mener. Le ministère a la main sur ce thème.

Je n'ai pas la main sur le NES pour le reclassement. Il en est de même pour l'indiciaire.

En revanche, j'ai la main sur les missions/la définition des spécialités, sur l'indemnitaire (PFR), sur les ratios (mais contrainte forte de budget), sur les niveaux de recrutement et sur le contenu et la durée de la formation...

La CGT rappelle que pour elle, le NES constitue un cadre contraint, voir négatif. Il allonge le déroulement de carrière.

Pour la CGT Affaires Maritimes : l'exercice semble difficile même pour vous (vous = DRH). Nous sommes dans une grande confusion. Nous sommes dans une réforme en trompe l'œil. Il s'agit d'une réforme perdant/ perdant.

Les CAM vous ont posé des questions précises. Ce corps fusionné en 2000 est aujourd'hui scindé. La philosophie de la fusion de 2000 était de répondre à une mission commune et aussi permettre aux agents de rester dans les missions qu'ils appréciaient.

Cette réforme proposée nous mène dans le mur. Elle va nous conduire toujours un peu plus vers une fongibilité asymétrique. Il n'y aura plus de lisibilité pour les corps.

Il s'agit d'une réforme sur le dos des agents.

M. Saffroy : prend acte de l'hostilité envers la fusion. Le ministre a pris une décision. J'ai un mandat qui est celui de mener la fusion. Le ministère s'inscrit dans une logique métier.

FO : rappelle l'hostilité des CTT à la fusion.

M. Saffroy : indique qu'il connaît la position de chacun. « Vous pouvez aussi rester en l'état et ne pas connaître d'amélioration ».

Il existe une différence entre l'ingénierie scientifique et technique et la technicité.

La CGT : le NES n'est pas un moyen de reconnaissance des compétences. C'est un moyen de discrimination entre les nouveaux recrutés et les agents en poste. Quels sont les moyens mis à disposition pour eux ?

UNSA : il existe deux poids deux mesures dans le ministère (ONEMA et ONCFS). Par exemple des corps de l'environnement sont entrés dans le NES, sans être passés par la case fusion.

M. Saffroy : oui, dans un deuxième temps il y aura bien fusion mais avec d'autres corps.

La CGT affaires maritimes : lors de la dernière réunion, il a été évoqué la possibilité du droit d'option et du droit de remords (droit de revenir sur une spécialité). Il faut que les CAM gardent leur droit d'option. A la limite ne nous intégrez pas.

FO : la fusion ne s'inscrit que dans une logique comptable.

M. Saffroy : propose l'examen des documents et de faire parvenir par mail les observations, demandes...

La CGT Affaires Maritimes : La fusion de 2000 a fait perdre aux agents le bénéfice du service actif. Elle souligne l'absence de référence et d'éléments annexes notamment en terme de droit à pension. Elle revendique pour les CAM la remise en place du service actif.

Elle indique qu'il faut intégrer dans le projet que les agents qui sont actuellement dans le corps des Affaires Maritimes puissent tout au long de leur carrière choisir de passer d'une spécialité à l'autre. (Article 6 du décret)

M. Saffroy : je note mais je conçois difficilement la faisabilité technique.

A la question relative au scrutin du 20 octobre 2011, M. Saffroy précise que chaque corps va voter en l'état. Par prudence chaque corps votera. Nous aurons une composition élargie des CAP avant d'organiser des élections d'ici un an après la publication du décret statutaire. Certitude à 90%, le Département des Relations Sociales est sur cette position. Je note la question.

Prochaine réunion programmée après le 05 mai 2011. Le thème des missions sera abordé.

La CGT, réaffirme son opposition à cette fusion qui s'inscrit uniquement dans une logique comptable impulsée par la RGPP.



Appel aux secrétaires des sections et syndicats FSU et CGT du MEDDTL



Candidature commune CGT-FSU à l'élection du 20 octobre 2011 au CTM

Les attaques contre le service public, contre le statut de la Fonction Publique sont incessantes. La RGPP, les réductions d'effectifs et la RéATE déstabilisent nos services et tous les agents.

La Fédération CGT de l'Équipement-Environnement et la FSU du MEDDTL constatent leur accord sur la gravité de la situation et la nécessité de développer l'action unitaire pour un véritable service public technique de l'Etat, de qualité, avec une forte présence territoriale.

Pour que s'affirme fortement une expression majoritaire pour un syndicalisme de transformation sociale, unitaire et rassemblée, **CGT et FSU décident une candidature commune** à l'élection pour le Comité technique ministériel (CTM) le 20 octobre 2011. Pour l'essentiel nos combats et nos valeurs sont les mêmes (cf. la Déclaration CGT-FSU : Le service public est notre richesse ! du 21 mars 2011 : http://www.equipement.cgt.fr/IMG/pdf/sp_mars_11.pdf ou http://www.fsu-meddtl.org/sp_mars_11.pdf).

Le CTPM sortant élu en juin 2008 comporte 15 sièges de titulaires (7 CGT, 5 FO, 2 CFDT, 1 UNSA). Le CTM à élire le 20 octobre prochain comportera 15 sièges, des alliances étant possibles entre les 8 organisations syndicales de la Fonction Publique pouvant présenter des candidat(e)s, voire d'autres organisations « catégorielles ». Le dépôt des listes nominatives de candidat(e)s (nouveau de ces élections) interviendra à la date du 7 septembre 2011 au plus tard.

Conformément à la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social dans la Fonction publique notre décision de candidature commune prévoit une répartition respectueuse de l'audience de chacun :

- La liste de candidat(e)s présentée comportera 1 siège de titulaire pour la FSU, les autres pour la CGT. Si la liste obtient 8 élus, 2 sièges de titulaires seront pourvus par la FSU.
- La « clé » de répartition des droits syndicaux et de mesure d'audience respective de chaque organisation, exigée par la loi, est de 83% pour la CGT et 17% pour la FSU.

Cette élection au CTM est capitale. En particulier elle déterminera la capacité à négocier, signer ou s'opposer à des accords avec l'administration. Elle déterminera également la représentativité aux Conseils de la Fonction publique.

FSU et CGT appellent l'ensemble de leurs militants, de leurs adhérents, à préparer dès aujourd'hui les conditions d'un succès électoral ancré dans la réalité des services et favorisant les mobilisations.

Dans cet esprit, elles appellent à des rencontres dans tous les services. Au-delà d'une candidature commune pour le Comité Technique Ministériel, la recherche de candidatures unitaires et ouvertes aux élections d'autres instances (CAP, CAD, CCP, CT de service,...) doit être examinée sur la base des réalités syndicales, la décision revenant aux instances syndicales concernées.

Montreuil, le 20 avril 2011.



SOMMAIRE

Négociations sur le temps de travail dans les DDI

Point sur les mobilités entre DDI

La « mutualisation » des fonctions support

La COMMOD

EDITO

SE MOBILISER POUR L'EMPLOI, LES SALAIRES, LES CONDITIONS DE TRAVAIL, LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Dans les DDI comme dans les directions régionales, les personnels subissent les conséquences de la RGPP : réduction des effectifs, abandon et privatisation de missions, aggravation des conditions de travail. A cela s'ajoutent les décisions gouvernementales en matière de pouvoir d'achat avec un nouveau gel du point d'indice qui sert, quasi uniquement, de calcul pour la liquidation de la pension civile. Au 1^{er} janvier 2011, le salaire mensuel baisse avec l'augmentation de la cotisation retraite suite à la décision politique d'aligner les cotisations retraites publiques/privées.

La CGT, comme d'autres organisations syndicales, s'est adressée à de multiples reprises au gouvernement pour exiger que soit mis fin aux non remplacement d'un départ en retraite sur deux - 100 000 suppressions entre 2008 et 2010, autant prévus pour la prochaine période triennale...

Les ministres continuent à faire la sourde oreille et entendent poursuivre plus que jamais leur politique de casse des services publics en s'attaquant plus particulièrement aux "opérateurs" comme l'ONF, la Météo ou aux fonctions support (cf l'article sur ce sujet). Le SGG, Monsieur LAVIGNES, en déplacement en Rhône-Alpes a clairement fait entendre à ses interlocuteurs que la réduction des effectifs se poursuivrait au rythme actuel pour les 4 ou 5 années à venir.

STOP !...Il est tant de changer la donne et la mobilisation des personnels doit être mise à l'ordre du jour. C'est ce que nous devons construire ensemble dès les prochaines semaines.

Dans¹⁹ l'ensemble des services ministériels et interministériels, l'inquiétude des agents – cadres et non cadres – est grandissante avec de fortes interrogations sur leur place, rôle, existence et avenir professionnel. Le quotidien des agents est marqué par l'impossibilité de répondre favorablement aux attentes de plus en plus nombreuses des élus et des usagers dans le contexte d'une profonde transformation libérale imposée par le président de la République et son gouvernement. Ces difficultés envers les usagers des services publics pèsent sur le moral des personnels qui n'ont pour simple réponse qu'il convient de s'adapter dans le cadre des réformes issues de la RGPP lancée en 2007.

Avec ce contexte, difficile, incompris par l'encadrement, le fonctionnement des services, devenu complexe, est également marqué par une forte réduction des effectifs et des moyens financiers. La création des programmes budgétaires comme le 333 réduit et bloque les demandes des services, des agents tant au niveau de la vie quotidienne qu'au niveau par exemple des formations indispensables pour répondre aux très nombreuses demandes. A cela, s'ajoute l'absence de volonté de mettre en place une action sociale à la hauteur des besoins de plus en plus nombreux des personnels.

STOP !...Il est tant de changer la donne et la mobilisation des personnels doit être mise à l'ordre du jour. C'est ce que nous devons construire ensemble dès les prochaines semaines.

De nombreuses initiatives originales s'inscrivent dans cette démarche, ainsi celle des agents de la DDT du Lot :

Voici le message encadré que vont recevoir les interlocuteurs "externes" de la DDT chaque fois qu'ils envoient un message :

"Les agents de la DDT du LOT luttent pour la sauvegarde du Service Public et entament un mouvement social pour protester contre la réduction des moyens (effectifs et financiers). Ils veilleront néanmoins à ce que leurs actions ne pénalisent en aucune manière les usagers."

Dans beaucoup d'autres départements, les personnels de la DDT, à l'appel notamment de la CGT et dans un cadre souvent unitaire, avec d'autres organisations syndicales, organisent le boycott de « SALSA », le logiciel de comptabilité analytique. Des réunions régionales et départementales s'organisent pour :

- la reconquête des missions de service public ;
- l'arrêt des suppressions programmées des effectifs et un plan de recrutement statutaire ;
- une politique salariale assurant au minimum le maintien du pouvoir d'achat des salariés et des retraités pour réduire les inégalités, une amélioration substantielle des régimes indemnitaires avec leurs intégrations dans le calcul des retraites.

**NEGOCIATIONS SUR LE TEMPS DE
TRAVAIL DANS LES DDI**

Les discussions se poursuivent avec le Secrétariat Général du Gouvernement. La CGT entend obtenir un cadre qui représente une amélioration de l'existant. La CGT a insisté sur le respect des garanties minimales, la France ayant été condamnée par le Comité Européen des Droits Sociaux.

La CGT a obtenu notamment la possibilité d'organiser le cycle hebdomadaire de travail dans chaque direction, au choix de l'agent, selon 4 possibilités – 38 h 30, 37 h 30, 36 h et la semaine de 36h sur 4,5 jours (**ou bien l'alternance d'une semaine de 4 jours, et la suivante de 5 jours**). Les jours RTT sont gérés comme des jours de congés...Les personnels pourront récupérer leurs heures de travail en journée ou demi-journée dans la limite d'une journée par période de référence d'un mois, de 2 jours pris dans un même mois pour une période de référence de 2 mois...Ces éléments étaient déjà en vigueur dans les règlements intérieurs de certaines ex-directions départementales.

Des points importants restent à régler et notamment la question du forfait cadre que nous combattons car aucun agent n'est corvéable à merci. Pour la CGT, la RTT doit s'appliquer à tous les personnels, y compris aux cadres de direction.

Le recours au « forfait cadre » doit être limité au strict maximum et contrôlé par une déclaration obligatoire du nombre d'heures travaillées. Un bilan annuel doit être produit dans les CTP locaux et nationaux. Nous sommes en attente d'une nouvelle écriture du projet de circulaire sur ce point **comme sur d'autres** toujours en débat avec le SGG/DDI.

La question de l'intégration du temps de déplacement dans le travail effectif doit être réglée, comme s'y était engagé le Secrétaire Général du Gouvernement.

La CGT est également intervenue sur des situations particulières. Ainsi, nous avons obtenu l'ouverture de négociations pour les personnels des Affaires Maritimes. Les textes applicables aux DDI doivent cependant être modifiés pour tenir compte, dans des DDTM, des cycles de travail particuliers de ces personnels.

Pour la CGT, si des adaptations et des entorses au cadre général du décret n°2000-815 sont inévitables pour la réalisation des missions particulières de l'administration de la mer, elles doivent être assorties de modalités compensatoires réglementaires : réduction annuelle du temps de travail, véritable service actif bonifié et mesures indemnitaires adaptées. Ces dispositions devront faire l'objet d'une inscription réglementaire au moyen d'arrêtés, prévus dans le régime ARTT. En aucune manière, ces dispositions qui relèvent du statutaire et du catégoriel ne pourront être traitées à la marge au moyen d'une simple circulaire.

En matière d'organisation du travail, nous n'avons cependant pas pu obtenir, pour les missions et situations particulières, la possibilité d'opter pour la déclaration d'horaires comme cela existe déjà pour certains personnels.

La CGT défend les personnels Jeunesse et Sports qui doivent conserver le bénéfice de leurs acquis en matière **d'organisation** et de gestion du temps de travail et nous **n'acceptons pas le troc qui consiste à** supprimer des jours de RTT en échange **d'une nouvelle prime proposée par le SGG/DDI.**

A suivre donc...

**POINT SUR LES MOBILITES
ENTRE DDI**

Ce point a été à l'ordre du jour et simplement présenté lors de la réunion du 19 avril dernier avec le SGG/DDI.

Une circulaire a été diffusée le 21 avril. Le système prend appui sur une pratique mise en **œuvre** entre les programmes Lof des **Ministères de l'Écologie** (MEDDTL) et **de l'Agriculture** (MAAPRAT) permettant une compensation dite du "1 pour 1".

Les agents souhaitant une mobilité seraient identifiés par la plate- forme régionale RH qui informe les responsables des BOP régionaux. Les déséquilibres interrégionaux seraient réglés au niveau national.

L'ensemble des postes vacants devront être publiés à la BRIEP.

Il est à noter que le système expérimenté qui sert de référence au SGG est peu productif. Entre les ministères de **l'Écologie et de l'Agriculture**, si 74 mouvements ont été réalisés... 53 mouvements n'ont pu l'être.

Pour la CGT, le système proposé reste **marqué par l'opacité**. Les instances consultatives seraient ainsi marginalisées, elles ne valideraient, dans les faits, que les choix opérés par les directeurs, ce qui **n'est pas acceptable et remet en cause le droit à une mobilité et des lieux d'intervention**, de concertation et de décision pour la défense des personnels, **choisis à l'échelle du territoire national...Ce ne peut être au bon vouloir unique des directeurs des DDI**.

Sous couvert de permettre aux agents une mobilité interministérielle, la CGT **considère qu'il s'agit surtout de régler les blocages qui résultent des suppressions d'effectif en aveugle de la RGPP**.

**LA "MUTUALISATION" DES FONCTIONS
SUPPORT**

Un guide a été élaboré avec la DGME (Direction générale de la modernisation de l'Etat). Ce document est mis à disposition sur le site de l'UGFF dans la partie "militants". La mutualisation vise en premier lieu les fonctions support. **L'administration ne peut nous** dire qu'il ne s'agit pas de supprimer des emplois, mais c'est pourtant bien l'orientation définie au plan de la RGPP.

Des expérimentations ont été engagées dans 3 régions (Bourgogne, Bretagne, Nord-Pas-de-Calais). **L'UGFF a** demandé à nouveau d'avoir l'information sur les résultats des travaux réalisés...

Les schémas de mutualisation devront être élaborés par les préfets de région d'ici le 30 juin 2011. L'UGFF a exigé qu'une concertation soit organisée avec les syndicats dans les régions et les départements. Une lettre en ce sens devrait être adressée par le SGG aux préfets.

Le sujet concerne peu ou prou tous les services de l'Etat en région. Des conventions pourront éventuellement être passées avec les collectivités territoriales. L'exemple des archives dans le Nord-Pas-de-Calais a été cité.

Les services pourront être organisés de manière différente d'une région à l'autre, des services interministériels pourront être créés. Le dispositif s'inscrit clairement dans une perspective de régionalisation accrue des questions GRH sous l'autorité du préfet de région, dans un schéma **d'intégration européenne bien** connu.

L'enjeu est donc d'importance, il touche directement les personnels dans le champ de mutualisations dont les postes de travail seront modifiés voire supprimés qui risquent ainsi de perdre leur emploi (décret mobilité) On voit bien **l'intérêt de** « faciliter les mobilités inter DDI » pour tenter « **d'amortir** le choc ».

Une nouvelle réunion entre le SGG et les organisations syndicales est prévue en septembre avec à l'ordre du jour la synthèse des schémas de mutualisation.

Dans chaque région, il est nécessaire de prendre contact avec le comité régional pour demander à rencontrer le préfet de région mais également d'avoir des initiatives identiques dans les départements envers les préfets.

**LA COMMOD (COMMISSION
PERMANENTE DE MODERNISATION DE LA
FONCTION PUBLIQUE)
DU 28 AVRIL 2011**

La Commod, placée auprès du Conseil supérieur de la Fonction publique de l'Etat est composée de représentants des usagers, des personnels de la Fonction publique et des administrations.

Un des points à l'ordre du jour visait la Réate.

Face à la montée des critiques sur la mise en œuvre des réformes, le secrétaire d'Etat à la Fonction publique s'est voulu prudent soulignant « le risque de pertes de repères pour l'usager » et le « risque de perte d'identité pour les agents ». Pour autant, la ligne est claire: on continue...Il est trop tôt pour faire un bilan...

A noter le propos du représentant du MEDDTL qui souligne les nouvelles demandes sociales et politiques portant notamment sur les risques sismiques et les risques nucléaires qui ont conduit le ministère à réunir des représentants des directions régionales et des DDI pour travailler sur cette question.

La CGT a indiqué lors de cette réunion que les agents se posaient trois questions :

1 – A quoi je sers et pourquoi ne puis-je plus répondre aux attentes des élus et des citoyens ?

2 – Pourquoi une déconnexion profonde entre les DDI et les DR des Ministères ?

3 – Pourquoi l'Intérieur impose sa doctrine dans le cadre des réformes gouvernementales ?

Aucune réponse n'a été apportée par François Baroin et Georges Tron présents à cette réunion.

Cela montre la justesse de notre revendication CGT du maintien d'un lien entre administrations centrales, directions régionales et services départementaux.

**Construire une action durable pour répondre aux revendications des agents s'impose :
Missions, rémunérations,
emplois statutaires,
formations, action sociale...**

A noter le propos du Secrétaire d'Etat qui se prononce pour une « déconcentration de la Commod.

D'autres informations sont disponibles sur le site de l'UGFF : <http://www.ugff.cgt.fr/>



Déclaration des organisations syndicales CGT, Cfdt, Solidaires, FSU, CFTC, UNSA à la réunion de la Commission permanente de modernisation de la Fonction publique du 28 avril 2011

Alors que depuis plus d'un an, la Commission permanente de modernisation de la Fonction publique n'avait pas été réunie, le ministre des Comptes publics, de la Fonction publique et de la réforme de l'Etat et le secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique la convoquent le jeudi 28 avril avec principalement, à l'ordre du jour, un "point d'étape de la RGPP".

Les organisations syndicales dénoncent la poursuite d'une démarche technocratique et à marche forcée de la RGPP, une nouvelle fois exposée dans le 5^e rapport d'étape présenté par le ministre, dans le cadre d'une politique appauvrissant la capacité des services de l'Etat à assurer leurs missions et à répondre aux aspirations des citoyens.

Elles dénoncent des propos qui tentent de faire croire à une modernisation qui conjuguerait "qualité de service et réduction des coûts".

Dans les faits, la RGPP a conduit à faire disparaître nombre de services de proximité. Des missions ont été supprimées ou privatisées. Quant aux "nouveaux services" mis en avant, ils sont peu lisibles par les usagers, y compris par les élus, et leurs conditions de mise en œuvre entraînent quasi systématiquement leur fragilisation au détriment de l'efficacité.

La gestion des moyens de l'Etat devient purement comptable.

Les personnels subissent l'hémorragie résultant du non-remplacement d'un départ en retraite sur 2, une politique salariale qui se traduit par une dégradation continue du pouvoir d'achat et la non reconnaissance des qualifications. Leurs compétences sont maltraitées au profit de politiques à court terme en fonction des priorités du moment.

Il en résulte une dégradation des conditions de travail et un profond mal vivre face à la destruction des services, des valeurs qui les fondent.

Face à cette situation, les organisations syndicales exigent l'abandon urgent de la RGPP. Une autre orientation est nécessaire en matière de politiques publiques. Celle-ci doit non seulement porter un coup d'arrêt aux restructurations et privatisations en cours, revenir sur les réformes injustes instaurées depuis 2007, mais également permettre un véritable développement des services publics, en en créant si nécessaire, dans le respect du statut de la Fonction publique, améliorant ainsi les conditions de vie et de travail des personnels et permettant de répondre aux besoins de toute la population.

le 28 avril 2011

Lors de la réunion du Comité national du développement durable et du Grenelle de l'Environnement du vendredi 29 avril 2011 le projet de Schéma national des infrastructures de transports (SNIT) a donné lieu à un avis. Le texte de cet avis a fait l'objet d'un travail préparatoire entre différentes parties prenantes (patronat, syndicats dont la CGT, associations de défense de l'environnement, collectivités locales), afin de dégager une majorité. Tous les membres du CNDDGE ont voté pour cet avis. Les représentants de l'Etat n'ont pas pris part au vote sur cet avis (ainsi que ceux de FO).

Comité national du développement durable et du Grenelle de l'Environnement

Réunion du 29 avril 2011

AVIS sur le Schéma National des Infrastructures de Transport Version commune - 19 avril 2011

Les parties prenantes qui se sont réunies pour élaborer une position commune apprécient l'exercice réalisé qui permet une vision synthétique des perspectives d'évolution de nos infrastructures de transports pour les 20 à 30 ans à venir, ainsi qu'une première approche des interactions entre les modes de transport.

Elles partagent les 4 grandes orientations du SNIT :

- Optimiser le système de transport existant notamment afin de limiter la création de nouvelles infrastructures ;
- Améliorer les performances du système de transport dans la desserte des populations et des activités afin d'assurer un développement équilibré et équitable du territoire ;
- Améliorer les performances énergétiques du système de transport afin de contribuer à limiter les émissions de GES du secteur des transports et à limiter la dépendance aux hydrocarbures ;
- Réduire l'empreinte environnementale des infrastructures et équipements de transport afin de contribuer à maintenir ou recréer un environnement respectueux de la santé et de la biodiversité.

Cependant le schéma décrit des objectifs de long terme avec un très large volet de création d'infrastructures de transport « dites de développement » sans décrire la transition. Il faudrait prévoir des études d'impact, des indicateurs de performance, et des études de suivi des objectifs du SNIT sur les dimensions économiques, sociales et environnementales, et cela par territoire.

Le SNIT ne correspond pas à un scénario de rupture pourtant inscrit dans les engagements du Grenelle dans le domaine des transports, ce que souligne par exemple le rapport d'évaluation environnementale, notamment dans le domaine du report modal.

Il faut pour cela définir une politique globale des transports et de la mobilité durables qui prenne en compte l'aménagement du territoire et de ses activités économiques et humaines.

Remarques importantes partagées :

1. Sur l'avant-projet de SNIT

Compte tenu de son importance, le SNIT devrait faire l'objet d'un vote parlementaire associé à une loi de programmation.

Le montant important des investissements à réaliser repose sur des financements tripartites (Etat, collectivités, privé...), ce qui à la lumière des réalisations actuelles ne manque pas de poser des difficultés. La crédibilité se mesurera donc à des budgets clairement identifiés accompagnés d'une programmation et d'un dispositif de pilotage. Dans ce cadre, la priorité à la régénération et à la modernisation des réseaux

existants doit clairement s'affirmer et se concrétiser là où la planification de mise en œuvre est indispensable. Dans tous les cas, pour organiser une politique multimodale des transports de nature à atteindre les objectifs du Grenelle, la maîtrise de l'utilisation des infrastructures par la collectivité sera déterminante.

L'impact de ce schéma devrait être positif pour l'emploi de proximité, ainsi que pour l'économie des régions. L'équité territoriale gagnerait à être améliorée.

La consommation de foncier impactée par la mise en œuvre du SNIT est supérieure au précédent plan et réduit significativement les surfaces agricoles disponibles et les milieux naturels, en contradiction avec d'autres engagements du Grenelle.

Le projet actuel (y compris fiches actions) fait apparaître une insuffisante prise en compte de la biodiversité en retrait par rapport aux objectifs de la Loi Grenelle I et aux dispositions de la Loi Grenelle II concernant la Trame Verte et Bleue.

Il manque la nécessaire articulation du SNIT avec les projets européens (Livre Blanc, RTE-T...). La logique du SNIT doit également constituer la base d'orientations portées par la France dans les discussions européennes de finalisation de ces projets.

2. Sur le transport de marchandises

Les parties prenantes s'inquiètent de voir le recul du fret ferroviaire encore accentué depuis les engagements du Grenelle de l'environnement.

Elles souhaitent une refonte de l'organisation du système de transport ferroviaire pour optimiser la concrétisation des engagements gouvernementaux de septembre 2009 en matière d'infrastructures afin d'obtenir une montée en charge de ce mode de transport.

Le transport fluvial doit aussi être favorisé et la préservation du réseau existant, alliée à sa modernisation, sont de véritables enjeux pour son développement.

La multi-modalité est au cœur du transport de marchandises. Des plateformes multimodales doivent être préservées ou développées pour favoriser l'émergence d'offres de transport ferroviaire, de transport fluvial et maritime côtier. Ces plateformes sont à planifier en concertation avec les acteurs territoriaux avec une exigence de cohérence nationale et européenne en particulier avec le Livre blanc de la Commission européenne qui opte pour un transfert modal des acheminements supérieurs à 300 km vers les modes ferroviaire et fluvial.

A l'instar du développement des transports collectifs dans les grandes agglomérations, une véritable politique de logistique de marchandises et de dessertes urbaines, périurbaines et locales doit être mise en avant avec des infrastructures de transports conçues ou adaptées pour répondre aux besoins. Il serait souhaitable qu'une fiche action développe ce point.

3. Sur le transport de voyageurs

Le transport ferroviaire de proximité (TER, RER) et les trains d'équilibre du territoire sont actuellement en difficulté à cause de l'état des voies ferrées et nécessitent un investissement considérable. La priorité doit être accordée à la remise en état des réseaux existants ainsi qu'au développement des transports en commun de proximité nécessaires aux déplacements des personnes. Il conviendra notamment de veiller au développement et à la performance des systèmes d'information intelligents.

La modernisation du réseau doit être également une priorité pour donner une pertinence au transport par voie ferroviaire.

Les parties prenantes notent la reprise dans le SNIT des grands projets de lignes à grande vitesse prévues dans la loi Grenelle de programmation. Elles souhaitent néanmoins :

- L'adaptation du niveau de vitesse aux réels besoins des territoires et des usagers.

- La hiérarchisation des priorités en matière de LGV en fonction de leur utilité socioéconomique et de leurs impacts environnementaux, par rapport :
 - Aux objectifs ambitieux d'entretien et de modernisation du réseau ferroviaire actuel ;
 - À leur capacité à favoriser un report modal.

Les positions spécifiques des parties prenantes reçues sont jointes en annexe. Elles expriment en particulier des points de sensibilité différents qui méritent d'être pris en compte.

Adopté à l'unanimité le 29 avril 2011 (Etat et FO ne prennent pas part au vote)

2^{ème} avant projet de SNIT (Version de janvier 2011)

Du mieux mais doit mieux faire...
Encore loin de la réorientation attendue...
Et du schéma aux réalisations... attention !

Après six mois de débat, une deuxième version de l'avant-projet de Schéma National d'Infrastructures de Transports (SNIT) est rendue publique et s'offre, à son tour, au débat public, institutionnel et parlementaire.

Cette deuxième version, dite consolidée, présente des évolutions qui vont dans le bon sens. Elle persiste aussi sur des carences majeures. **Il y a du mieux mais doit mieux faire !**

De plus, la méthode et la procédure engagées laissent planer des incertitudes sur l'aboutissement. La CGT rappelle son exigence de ce point de vue. Elle ne laissera pas donner, éternellement, du temps au temps pour qu'au final l'enjeu soit rangé aux oubliettes.

De fait, un SNIT, articulé avec des schémas régionaux de services de transports marchandises et voyageurs, percute la logique libérale et de déréglementation. C'est en cela que le gouvernement et sa majorité, pourtant engagés par le Grenelle de l'Environnement, rêvent sans doute à son sommeil. On peut douter de leur réelle volonté à doter la France dans l'Europe d'un tel socle de réorientation. **La mobilisation qui a obligé à engager le processus doit continuer à s'affirmer.**

La CGT continue à agir pour combler les carences du projet, tout en considérant qu'il constitue une première avancée vers un socle d'approche enfin multimodal, de nature à engager la sortie d'une logique uniquement concurrentielle entre les modes de transports.

Entre le 1^{er} et le 2^{ème} avant-projet, des évolutions appréciables :

- La cohérence d'ensemble multimodale est renforcée, le caractère intégré s'y dessine,
- La priorité à la régénération et modernisation des réseaux existants est enfin affirmée,
- Les postulats, liés au statut des infrastructures, aux concessions et à l'unique solution des PPP, qui ne peuvent avoir place dans un schéma chargé de cartographier la prise en compte des besoins d'infrastructures socialement, écologiquement et économiquement responsables, sont retirés.

Cependant, si, dans la réalisation, les concessions d'infrastructures se confirment, à l'appui des politiques publiques actuelles de privatisation et d'externalisations, cohérence, multimodalité et réseau intégré voleraient en éclat au bénéfice de recherche de profits, avec pour conséquence une balkanisation.

Des carences lourdes persistent et des insuffisances laissent bien trop de places aux incertitudes :

- **Les coûts sont clarifiés mais les financements restent exsangues**, si ce n'est virtuels. De fait, l'incertitude est considérable sur la capacité d'engagements, y compris pour la priorité à la régénération et modernisation de l'existant. Les clés de financement mises en avant font apparaître

un niveau de sollicitation des collectivités territoriales décalé avec leurs moyens pour beaucoup d'entre elles.

- **Les défauts d'aménagement du territoire restent criants**, singulièrement sur le ferroviaire dont la partie marchandises persiste à exclure la moitié ouest du pays, transposant ainsi l'abandon par la SNCF du wagon isolé comme une non pertinence supposée des infrastructures existantes. Cette attitude tente à accréditer l'idée que, dans ce cas, il n'y a pas d'alternative à la route.
- **L'évaluation de compatibilité avec les engagements et critères retenus dans la loi Grenelle** (Art. 17) et ceux, techniques en déclinaison, élaborés par les 5 collèges du Grenelle (Etat, Employeurs, Collectivités territoriales, Associations environnementales, Syndicats de salariés) a cela d'**aléatoire** que les projets, pour beaucoup, ne sont pas à un stade d'étude suffisamment avancé. Cela montre tout l'enjeu de la revendication CGT sur l'urgence de mettre en place une grande ingénierie publique du développement durable et dotée des moyens en conséquence.

Pour la CGT, si ce schéma va dans le bon sens, il n'est pas encore au stade d'une rupture de stratégie et d'orientation dans le système de transport. Il doit, de ce point de vue, encore bouger.

La CGT continuera à s'y employer, notamment au Conseil National du Développement Durable et du Grenelle de l'Environnement et au Conseil Economique, Social et Environnemental. Elle persistera dans son action pour obtenir un débat public officiel sur la politique des transports. Cette demande est finalement crédibilisée par la construction de ce schéma.

Une chose est certaine, ce schéma une fois retenu constituera une main courante qui devra se traduire, dans les lois de finance annuelles.

Or, à l'évidence ces dernières auront besoin de gagner en lisibilité et en moyens alloués pour que la France se mette en situation d'investir sur 25 ans les 260 milliards d'euros (62,2% fer, 7,8% routes, 18,1% urbain, 9,7% fluvial, 0,6% aérien et 1,8% portuaire) qu'il représente en financements, dont 100 milliards pour la régénération du réseau routier et ferroviaire.

En l'absence de cela et de programmation concrète de mise en œuvre, il reste fort à craindre que les projets routiers se réalisent et que ceux ferroviaires et fluviaux continuent à faire rêver, y compris pour la régénération de l'existant.

L'enjeu est considérable ! Il dicte d'ouvrir le débat pour la mise en place d'un pôle public financier réorientant l'utilisation de l'argent au service de la société. C'est la solution pour garantir une maîtrise publique, de l'usage des infrastructures, indispensable pour que la société puisse organiser le report modal et atteindre les engagements de lutte contre le changement climatique. C'est la seule solution pour se prémunir d'une réalisation des seuls projets à pertinence financière, assurer la prise en compte de l'aménagement du territoire et des questions écologiques et sociales.

Enfin, au moment où s'ouvrent les phases parlementaire et de « consultation facultative » des collectivités territoriales sur ce projet de SNIT ; la CGT considère que les élus devraient se départir d'une vision « carte de visite électorale locale » pour entrer dans celle de l'intérêt général avec une approche globale.

Montreuil le 10 mars 2011



Communiqué

1er mai 2011

Une journée pour l'emploi, les salaires, la protection sociale

Avec près de 200 rassemblements et manifestations qui ont regroupé plus de 120 000 personnes, le 1er mai représente une nouvelle étape dans la mobilisation des salariés pour leurs revendications, la solidarité et le progrès social.

Le mécontentement est profond, l'injustice sociale est durement vécue par le monde du travail, l'aspiration à une vie meilleure et un pouvoir d'achat en hausse... continuent de s'exprimer de plus en plus dans les luttes, notamment dans le cadre des négociations annuelles obligatoires.

L'aspiration à travailler dans de meilleures conditions est de plus en plus prégnante.

La mise en concurrence orchestrée par le gouvernement et le patronat entre les salariés du secteur privé et des fonctions publiques est inacceptable. Dans l'unité la plus large, les fonctionnaires doivent se mobiliser pour obtenir une augmentation générale des salaires, redonner de l'amplitude aux carrières et reconstruire la grille indiciaire.

Après les mobilisations syndicales européennes de mars et avril, après les rassemblements du 28 avril sur la pénibilité, ce 1er mai doit donner un nouvel élan aux luttes revendicatives dans le public et dans le privé, notamment sur les salaires.

Les propositions actuelles du gouvernement et du patronat en matière de salaires, d'emploi et de protection sociale sont très éloignées des réponses attendues par les salariés.

La CGT, va continuer à travailler à l'unité des syndicats à tous les niveaux et à appeler le monde du travail à se mobiliser pour la réponse à ses revendications et le progrès social.

Elle appelle les salariés à rejoindre la CGT pour construire un rapport de force durable pour gagner.

Montreuil, le 1er mai 2011